

## DELIBERATION

Séance du 11 septembre 2023

Date d'affichage : 18 septembre 2023

Objet : Approbation du Rapport Annuel sur l'eau

Nombre de membres en exercice : 25  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de suppléants : /  
Nombre de votants : 23

**L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Yenne, se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.**

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, BOLLINET Claudine, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

**Absents ou excusés** : Madame et Messieurs CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, MASSON Jean-Jacques, PADEY Didier, PERRIAND Eric et PIQUET Jérôme

**Pouvoirs** :

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne  
M. MASSON Jean-Jacques à M. VIGNE Cédric  
M. PADEY Didier à M. DUMOLLARD Guy  
M. PIQUET Jérôme à M. MOIROUD François

**Suppléant** : /

---

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

---

M. le Président rappelle au Conseil qu'il convient d'approuver le Rapport Annuel sur l'eau qui a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public pour l'exercice 2022.

Les caractéristiques et les indicateurs sont établis pour l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

***Le Conseil de la Communauté de Communes de Yenne,  
Après en avoir délibéré,***

**APPROUVE** le Rapport annuel sur l'eau ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

***Suivent les signatures au registre,  
Pour extrait conforme,***

***Le Président,  
G. DUMOLLARD***





**NOTE TECHNIQUE CONCERNANT L'ALIMENTATION EN**  
**EAU DES COMMUNES DE GERBAIX ET ST PIERRE**  
**D'ALVEY**  
**Février 2020**

billième  
jongieux  
labalme  
lachapellestmartin  
loisieux  
meyrieuxrouet  
lucey  
stjeandechvelu  
stpaulsuryenne  
stpierred'alvey  
traize  
verthemex  
yenne

## **1 : Fonctionnement général du réseau**

Deux sources sont utilisées pour alimenter SAINT-PIERRE-D'ALVEY et GERBAIX :

- la source du Rizolet (située sur la commune de MEYRIEUX-TROUET) qui alimente SAINT PIERRE D'ALVEY,
- la source de Brets qui alimente GERBAIX.

Les 2 réseaux de GERBAIX et de SAINT PIERRE D'ALVEY sont maillés au niveau de Mure (avec un comptage permanent).

Ainsi, en fonction de la demande, GERBAIX peut être alimenté à partir de la source du Rizolet et Saint Pierre d'Alvey peut être alimenté à partir du captage des Brets

La source du Rizolet (située sur la commune de MEYRIEUX-TROUET), alimente gravitairement le réservoir de 100 m<sup>3</sup> de Méthenod qui sert de bêche de reprise vers le réservoir des Carrels, situé sur la commune de SAINT PIERRE D'ALVEY.

Ce dernier, d'un volume de 120 m<sup>3</sup>, alimente d'une part l'unité de distribution des Carrels (58 abonnés) et permet le refoulement de l'eau vers le réservoir d'ONCIEUX, desservant le reste des abonnés communaux.

La source des Brets, en situation altitudinale basse dans la commune, alimente l'ensemble de GERBAIX par l'intermédiaire de 2 pompages : l'eau de la source se déverse dans le réservoir des Brets (qui ne dessert aucun abonné). Elle est immédiatement refoulée par l'intermédiaire de 2 pompes de 14 m<sup>3</sup>/h dans le réservoir des Rieux (200 m<sup>3</sup>).

Une grande partie de GERBAIX est alimentée à partir de ce réservoir, alors que 2 pompes de 2,5 et 4 m<sup>3</sup>/h refoulent de l'eau au réservoir de la Lattaz pour l'alimentation de 8 abonnés.

## **2 : Adéquation besoins/ressources actuelles**

Les débits minimums observés depuis 2003 sont recensés dans le tableau suivant :

<b>Année</b>	<b>Les Brets (l/s)</b>	<b>Rizolet (l/s)</b>
2003	0,6 (octobre)	4,19 (septembre)
2004	0,78 (septembre)	6,25 (août)
2005	0,62 (octobre)	4,38 (octobre)
2006	0,78 (septembre)	6,05 (septembre)
2007	1.56 (septembre)	8.57 (novembre)
2008	1.51 (aout)	12.35 (aout)
2009	0.63 (octobre)	4.00 (octobre)
2010	0.7 (novembre)	5.19 (novembre)
2011	1.64 (novembre)	8.00 (juin)
2012	1.04 (octobre)	7.00 (octobre)
2013	1.15 (septembre)	10.01 (septembre)
2014	1.38 (octobre)	11.32 (novembre)
2015	0.91 (octobre)	9.1 (septembre)
2016	0.81 (octobre)	6.88 (novembre)
2017	1.2 (aout)	5.8 (novembre)
2018	0.67 (novembre)	3.69 (novembre)
2019	0.69 (octobre)	4.86 (octobre)

- L'étiage de la source des Brets a été établi en novembre 2003 avec un débit disponible de 0.6 l/s soit 52 m<sup>3</sup>/jour.
- L'étiage de la source du Risolet a été établi en novembre 2018 avec un débit disponible de 3.69 l/s soit 320 m<sup>3</sup>/jour.

Gerbaix et St Pierre d'Alvey disposent d'une ressource à l'étiage de 372 m<sup>3</sup>/jour.

#### Débit de pointe journalier (2019)

	Débit de pointe (m <sup>3</sup> /jour) en période estivale
Gerbaix + St Pierre d'Alvey	210 m <sup>3</sup> /jour

#### Utilisation de la ressource

Consommation de pointe	Débit minimum disponible	Utilisation de la ressource disponible
210 m <sup>3</sup> /jour	372 m <sup>3</sup> /jour	56.45 %

Compte tenu de l'interconnexion entre les deux collectivités, on peut considérer que la ressource globale est suffisante pour alimenter les deux communes.

### 3 : Gros consommateurs et impacts sur la consommation

Les gros consommateurs sont identifiés lorsque les consommations dépassent 500 m<sup>3</sup>/an.

Concernant les communes de Gerbaix et St Pierre d'Alvey, 4 gros consommateur est identifiés :

	Nb de gros consommateurs	Consommation annuelle des gros consommateurs en 2018 (en m <sup>3</sup> )	Consommation totale annuelle par commune (en m <sup>3</sup> )	Part des gros consommateurs par rapport à la consommation totale
St Pierre d'Alvey	1	698	13 035	5.35 %
Gerbaix	3	4440	22 379	19.84 %
TOTAL	4	5138	35 414	14.50 %

Les gros producteurs représentent 14.50 % de la consommation totale des communes de St Pierre d'Alvey et de Gerbaix.

### 4 : Rendement du réseau

Le rendement actuel est de :

- 90 % pour St Pierre d'Alvey
- 75 % pour Gerbaix

Fait à Yenne, le 13/02/2020

Le Président

GUY DUMOLLARD

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 .....	7
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	21
	Financement des investissements .....	22
4.1.	Branchements en plomb .....	22
4.2.	Montants financiers .....	22
4.3.	État de la dette du service .....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billième, Jongieux, La Balme, La Chapelle-Saint-Martin, Loisieux, Lucey, Meyrieux-Trouet, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Paul, Saint-Pierre-d'Alvey, Traize, Verthemex, Yenne et Gerbaix (par convention).
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 12/12/2011  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : ...2005.....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



\* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 715** habitants (Population totale 2017).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 674** abonnés au 31/12/2022 (4 679 au 31/12/2021).

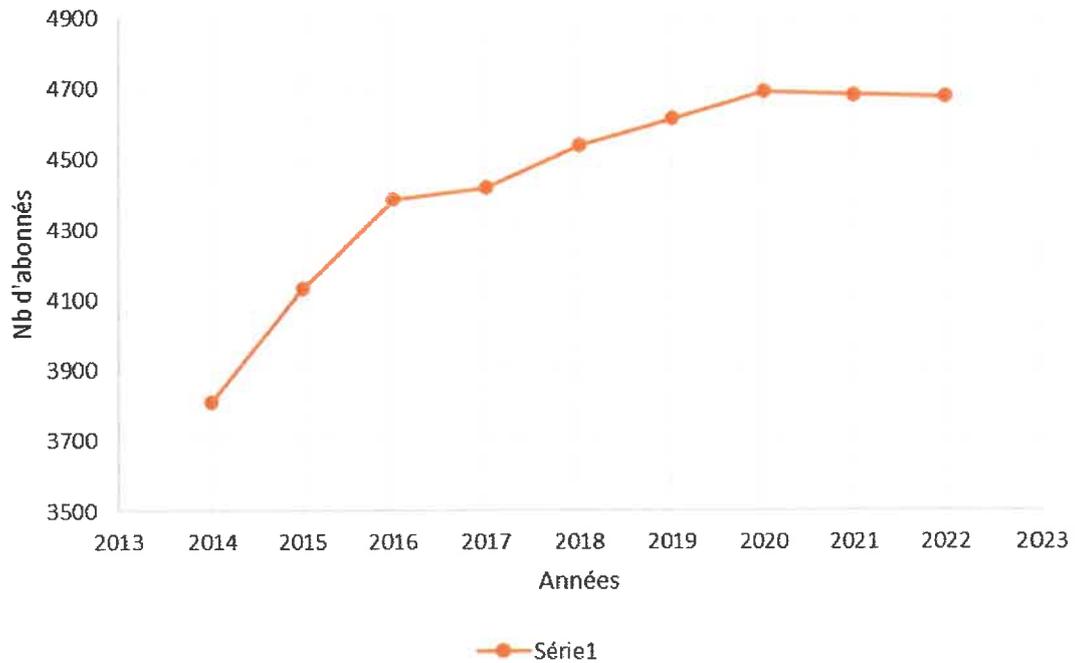
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Billième	159	162	0	162	
Jongieux	179	180	0	180	
La Balme	211	213	0	213	
La Chapelle-Saint-Martin	93	94	0	94	
Loisieux	141	140	0	140	
Lucey	202	198	0	198	
Meyrieux-Trouet	205	201	0	201	
Saint-Jean-de-Chevelu	430	399	0	399	
Saint-Paul	376	373	0	373	
Saint-Pierre-d'Alvey	182	182	0	182	
Traize	207	209	0	209	
Verthemex	137	157	0	157	
Yenne	1911	1915	2	1917	
Gerbaix	246	249	0	249	
<b>Total</b>	<b>4679</b>	<b>4672</b>	<b>2</b>	<b>4674</b>	<b>-0.1%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **22.15** abonnés/km au 31/12/2022 (22.18 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,65 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,65 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 104,08 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022 (96,47 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 693 843 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (675 083 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
LES MENARDS	EAU SOUTERRAINE		169 629	186 300	9.83%
CHAMPROVENT	EAU SOUTERRAINE		53 131	52 679	-0.86%
CREMAIRE	EAU SOUTERRAINE		31 417	32 029	1.95%
LE RISOLET	EAU SOUTERRAINE		12 250	25 042	104.42%
PRE ROSEL	EAU SOUTERRAINE		206	5 660	
LA FROMENTIERE	EAU SOUTERRAINE		150 977	143 267	-5.11%
BELIER	EAU SOUTERRAINE		11 030	12 421	12.61%
CHAMP RICARD JACQUINS	EAU SOUTERRAINE		14 405	16 689	15.86%
L'ECOLE (Les Tardys)	EAU SOUTERRAINE		2 401	3 780	57.43%
LEYSIN	EAU SOUTERRAINE		93 560	100 264	3.84%
LES BRETS	EAU SOUTERRAINE		36 301	32 459	-10.58%
JACQUET	EAU SOUTERRAINE		30 153	30 674	1.73%
THOLOU	EAU SOUTERRAINE		31 972	32 495	1.64%
FORAGE DE LA BALME	EAU SOUTERRAINE	8.2 m <sup>3</sup> /h	31 614	18 923	-40.14%
LES PEYSIEUX	EAU SOUTERRAINE		5 573	1 161	-79.17%
<b>Total</b>			<b>675 083</b>	<b>693 843</b>	<b>2.78%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



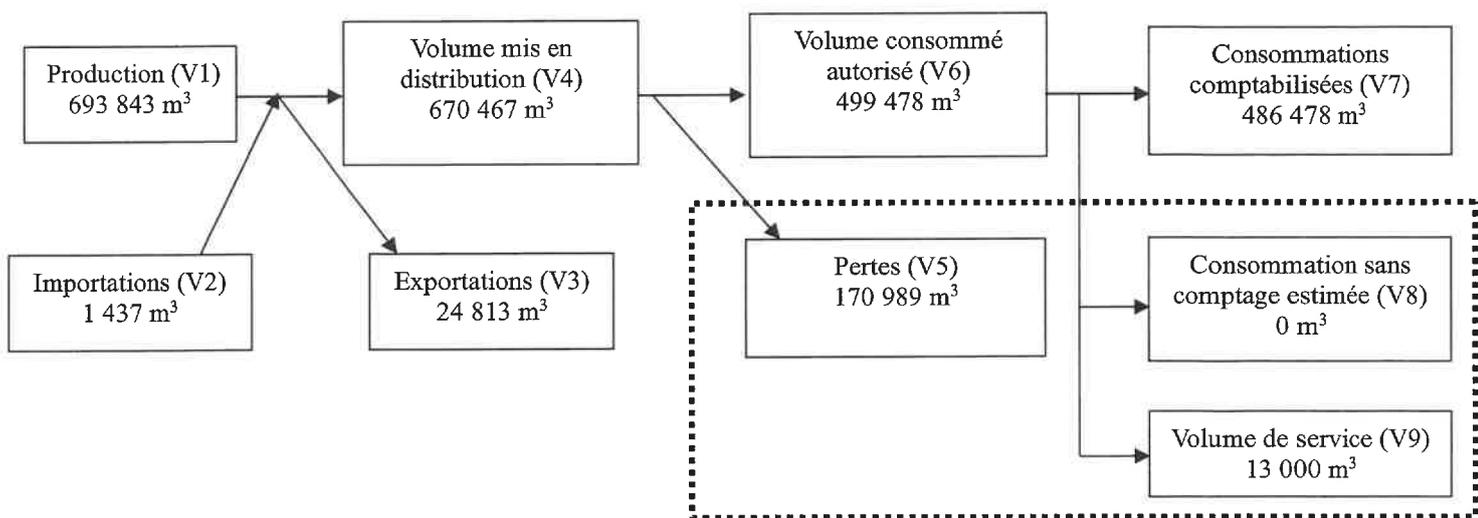
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice N-1 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice N en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>			

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





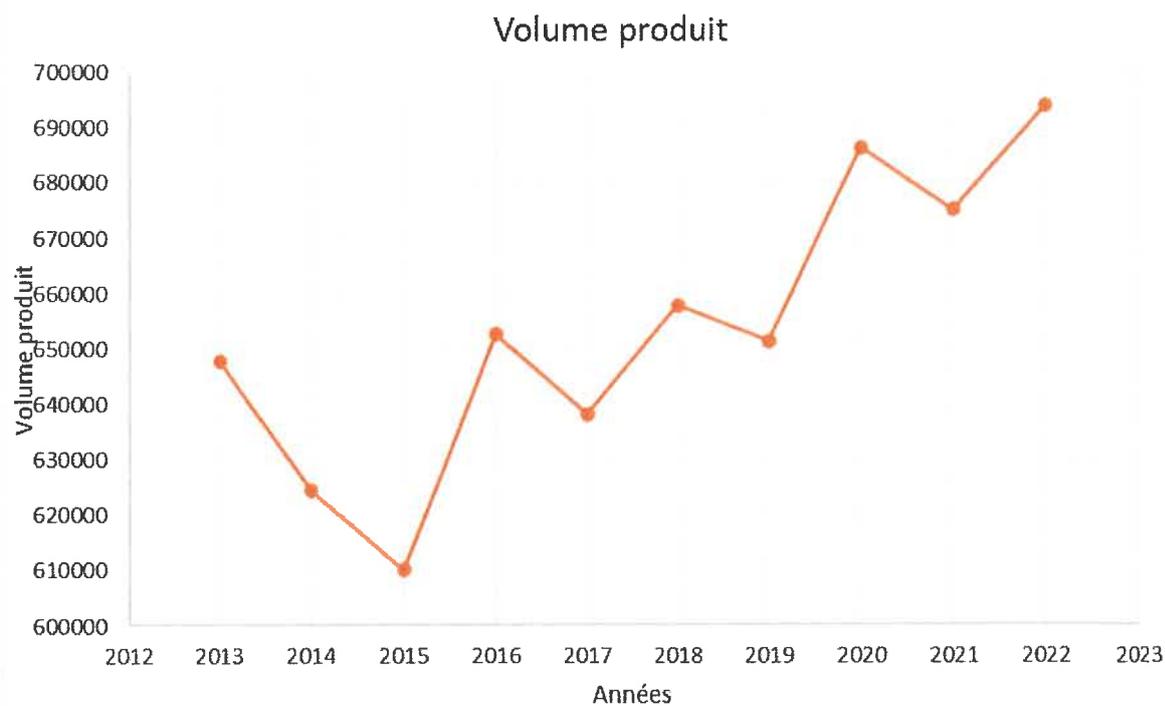
### 1.6.2. Production

Le service a \_\_\_\_\_ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
LES MENARDS	169 629	186 300		80
CHAMPROVENT	53 131	52 679		80
CREMAIRE	31 417	32 029		40
LE RISOLET	12 250	25 042		80
PRE ROSEL	206	5 660		60
LA FROMENTIERE	150 977	143 267		80
BELIER	11 030	12 421		80
CHAMP RICARD JACQUINS	14 405	16 689		80
L'ECOLE	2 401	3 780		80
LEYSIN	93 560	100 264		80
LES BRETS	36 301	32 459		80
JACQUET	30 153	30 674		20
THOLOU	31 972	32 495		80
FORAGE DE LA BALME	31 614	18 923		80
TROUET	434	0		0
LES PEYSIEUX	5 573	1 161		80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>675 083</b>	<b>693 843</b>		<b>67.5%</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fourisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Commune de Chanaz	1 559	1 437		
Commune de Novalaise	0	0		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 559</b>	<b>1 437</b>		<b>80</b>

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

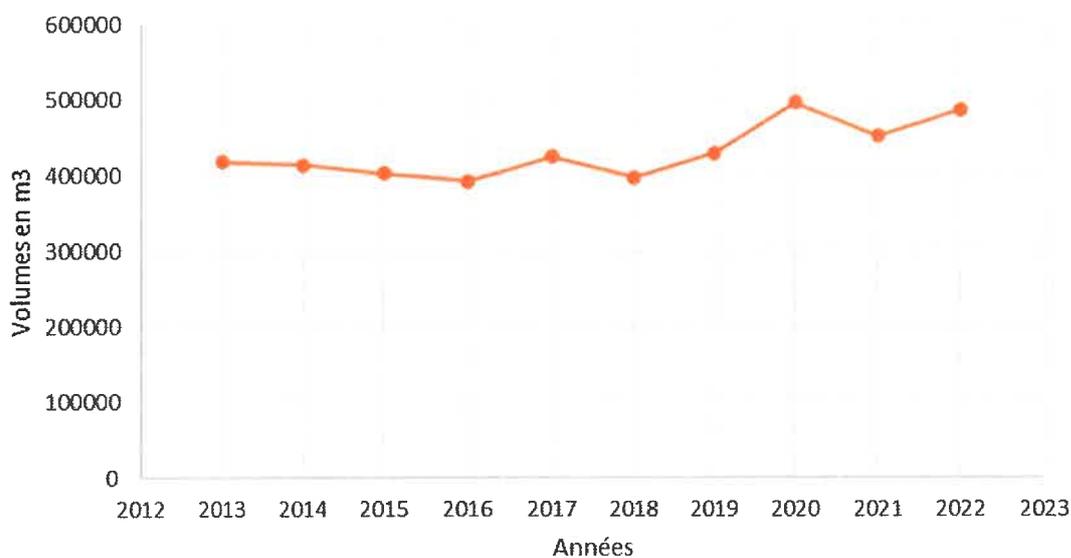


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	399 786	424 512	
Abonnés non domestiques	51 582	61 966	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>451 368</b>	<b>486 478</b>	
Service de <sup>(2)</sup> GRAND LAC	23 305	24 813	
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>23 305</b>	<b>24 813</b>	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### Volumes consommés comptabilisés



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	13 000	13 000	0%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	646 368	499 478	

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 211 kilomètres au 31/12/2022 (211 au 31/12/2021).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0.00 € au 01/01/2020
	0.00 € au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	55,92 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 800 m <sup>3</sup>	1,55 €/m <sup>3</sup>	1,60 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 800 m <sup>3</sup>	supprimée	supprimée
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	_____ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	_____ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

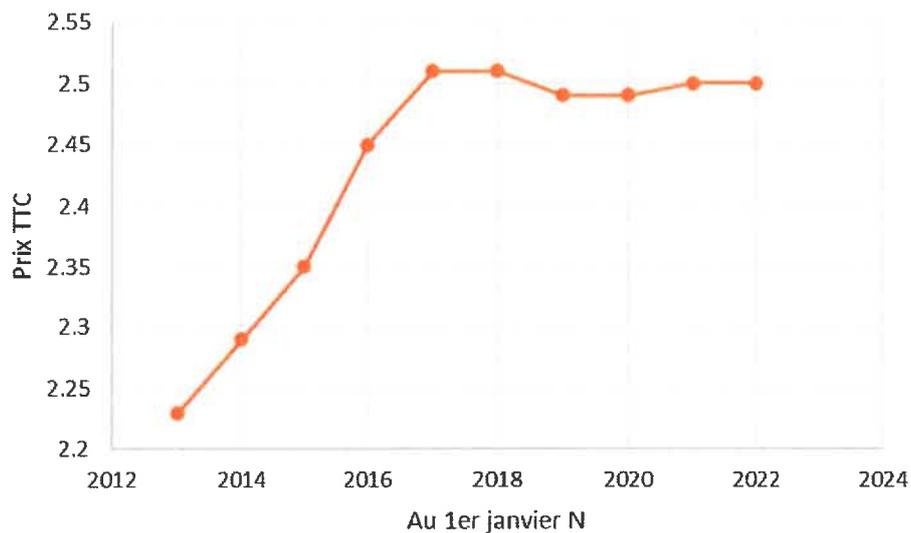
- Délibération du 09/03/2020 effective à compter du 01/04/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable 2020-2021
- Délibération du 12/04/2021 effective à compter du 01/04/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable 2021-2022
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	55,92	55,92	0%
Part proportionnelle	186,00	186,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	241,92	241,92	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement : .....	_____	0,00	_____%
Autre : .....	_____	0,00	_____%
TVA	15,62	15,62	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,62	57,62	0%
<b>Total</b>	<b>299,54</b>	<b>299,54</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>0%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>
Billième	2.50	2.50
Jongieux	2.50	2.50
La Balme	2.50	2.50
La Chapelle-Saint-Martin	2.50	2.50
Loisieux	2.50	2.50
Lucey	2.50	2.50
Meyrieux-Trouet	2.50	2.50
Saint-Jean-de-Chevelu	2.50	2.50
Saint-Paul	2.50	2.50
Saint-Pierre-d'Alvey	2.50	2.50
Traize	2.50	2.50
Verthemex	2.50	2.50
Yenne	2.50	2.50
Gerbaix	2.50	2.50

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 486 478 m<sup>3</sup>/an (451 368 m<sup>3</sup>/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	949 074.30	1 005 578.58	5.95 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	20 724.30	22 060.51	6.45 %
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>969 798.60</b>	<b>1 027 639.09</b>	<b>5.96%</b>
Recettes liées aux travaux	14 886.47	16 819.74	12.99 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>			
<b>Total des recettes</b>	<b>984 685.07</b>	<b>1 044 458.83</b>	<b>-6.07 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 027 639.09 € (969 798.60 € au 31/12/2021).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	96	1	94	2
Paramètres physico-chimiques	97	0	95	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	98.96%	97.87 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>111</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

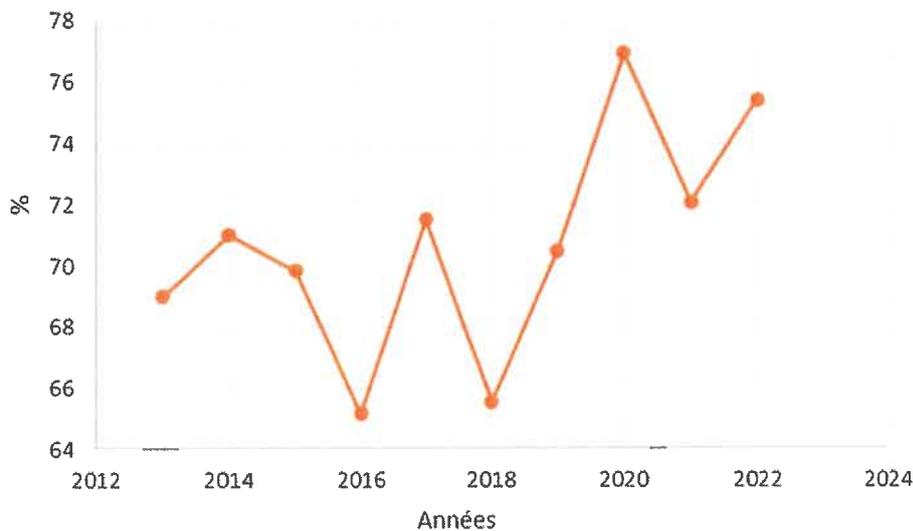
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_4 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	72.07 %	75.41 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6.33	6.81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0.68	0.73



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.39 m<sup>3</sup>/j/km (2,62 en 2021).

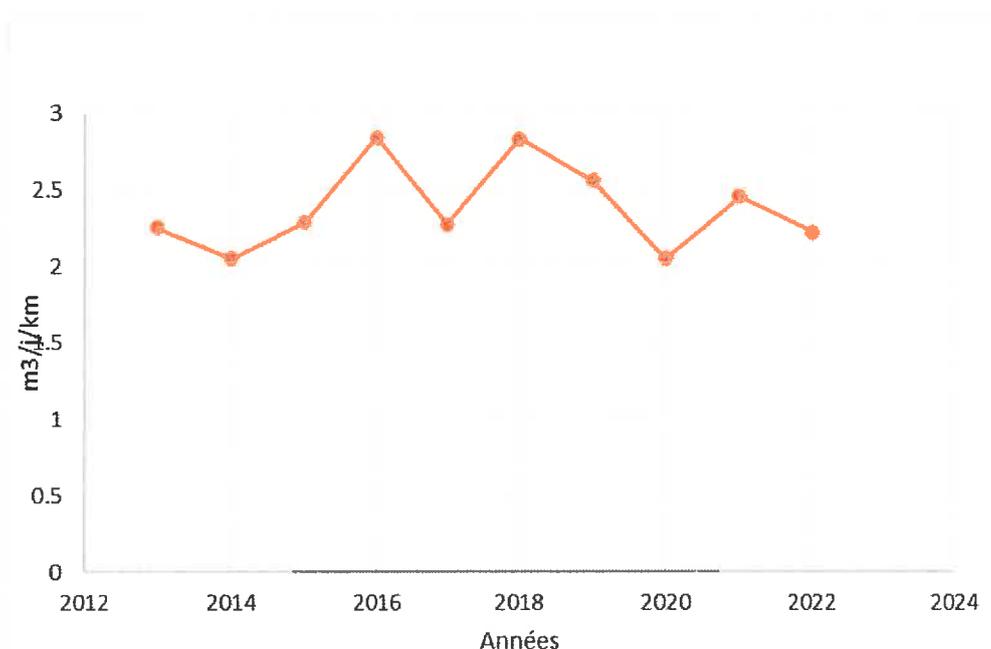
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **2.22** m<sup>3</sup>/j/km (2,45 en 2021).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	2.8	0	1	2	1.4

RENOUVELLEMENT

Au cours des 5 dernières années, 7.2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Sur les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,68 % (0,70 de 2017 à 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 72,20 %.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	4 679	4 674
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	20	20
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.43%	0.43 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	999 181.41 €	432 966.67€
Montants des subventions en €	279 890 €	189 716 €
Montants des contributions du budget général en €	0.00 €	0.00 €

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	594 470.29	540 006.06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	52 835.24
	en intérêts	28 278.85

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 276 339.78 € (265 650.53 € en 2021).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
AEP St Jean de Chevelu La Servagette-Centre bourg Tranche optionnelle	2023	498 036 €
AEP Commugnin Yenne	2023	100 000 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

882.29 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.0018** €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,028 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 715	7 715
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2.50	2.50
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98.96 %	97.87 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	111	111
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72.07 %	75.41 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2.62	2.39
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2.45	2.22
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.70 %	0.68 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72.20 %	72.20 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0.028	0.0018

Le Président,

Guy DUMOLLARD

